

A Montreuil, le 25 mars 2026
Syndicats du CARTONNAGE

Compte-rendu de la Paritaire du 25 mars 2026.

Une commission paritaire s'est tenue le 25 mars 2026. La NAO 2026 du cartonnage s'ouvre dans un contexte géopolitique préoccupant mettant le secteur de la profession sous tension. Plusieurs sujets étaient à l'ordre du jour :



☞ NAO 2025 pour les salaires minimum conventionnels : la **FILPAC-CGT** revendiquait les choses suivantes :

- ✓ Augmentation des salaires de 1,8% sur l'ensemble des éléments de rémunération. Il va de soi que la **FILPAC-CGT** revendique cette AG pour l'ensemble des CSP et sur l'ensemble des primes.
- ✓ Remise en place de l'article 69 sur le maintien de salaire en cas de maladie.
- ✓ Mise en place d'un 13^{ème} mois.
- ✓ Prise en charge de la part patronale sur mutuelle à hauteur de 70%.
- ✓ Mise en place d'un montant en argent ou en temps pour la gratification des tuteurs à la suite de la négociation de l'accord formation du 13 juin 2024.

La branche patronale propose une AG de 0,5%, voici donc la grille de salaire avec la proposition :

NAO 2026						
Coefficient	Salaire de base	Pourcentage	Taux horaire	Augmentation	Nouveau salaire de base	
180	1 841,30 €	0,50%	12,20 €	9,21 €	1 850,51 €	
185	1 852,03 €	0,50%	12,27 €	9,26 €	1 861,29 €	
190	1 862,75 €	0,50%	12,34 €	9,31 €	1 872,07 €	
195	1 876,54 €	0,50%	12,43 €	9,38 €	1 885,92 €	
200	1 887,26 €	0,50%	12,51 €	9,44 €	1 896,69 €	
210	1 920,96 €	0,50%	12,73 €	9,60 €	1 930,56 €	
220	1 979,18 €	0,50%	13,11 €	9,90 €	1 989,07 €	
240	2 104,79 €	0,50%	13,95 €	10,52 €	2 115,31 €	
260	2 202,82 €	0,50%	14,60 €	11,01 €	2 213,83 €	
275	2 310,05 €	0,50%	15,31 €	11,55 €	2 321,60 €	
290	2 411,16 €	0,50%	15,98 €	12,06 €	2 423,22 €	
315	2 582,73 €	0,50%	17,11 €	12,91 €	2 595,65 €	
350	2 823,23 €	0,50%	18,71 €	14,12 €	2 837,35 €	

CAP ne propose rien d'autre sauf une revoyure le 3 juillet 2026 si l'inflation INSEE est de 1,5% durant 3 mois.

Visiblement la branche patronale ne tient pas du tout compte des difficultés rencontrées pour recruter actuellement dans nos métiers étant donné le niveau des salaires très bas et donc peu attractifs.

La **FILPAC-CGT** ne peut absolument pas ratifier une proposition aussi basse dans un contexte où les prix à la consommation, mais surtout les prix de l'énergie sont en pleine explosion dans le pays. Notre organisation syndicale exige que **CAP** revoie sa position dans les plus brefs délais sans attendre le 3 juillet 2026

- ☞ La classification : quelle fut la surprise pour la **FILPAC-CGT** de revoir ce point à l'ordre du jour dans la mesure où **CAP** avait indiqué la fin des discussions il y a environ un an. Notre organisation syndicale refuse de voir disparaître le point 100 même s'il a été mis de côté depuis 1993. À ce jour il est difficile de se positionner sur la classification sans reprendre une étude en profondeur de ce texte. Reste aussi le quid de la reconnaissance de la polyvalence et de la poly-compétence. La **FILPAC-CGT** consultera ses syndicats avant de se positionner sur la ratification ou pas de l'accord classifications.
- ☞ Demandes d'aide au fond social : pour rappel, le fond social n'intervient que pour les ayants-droits dont les entreprises adhèrent à la complémentaire santé de la convention du carton et qui l'ont sollicité par l'intermédiaire de cet organisme. 5 demandes ont été portées à notre connaissance et ont été validées.

Le collectif Cartonnage.